CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

- Procès-verbal de séance -

(article L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-SUR-COISE s'est réuni à la mairie le 24 septembre 2026, à 20 h 30, sous la présidence de Madame Christiane BOUTEILLE, Maire.

15 membres étaient présents : Mme Christiane BOUTEILLE, M. Vincent LE GOFF, Mme Bernadette GUIRONNET, M. Guy JACOUD, Mme Florence LAMY, M. Pierre MICHEL, Mme Colette BARON, M. Yves TARAVEL, M. Ludovic FLÉCHET, Mme Céline PEURIÈRE, Mme Patricia BISSARDON, Mme Stéphanie BRUYÈRE, M. Frédérick NORBERT, M. Baptiste BORDET, M. Jules TREMEAUX.

0 membre était absent, excusé :

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Florence LAMY

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 16/07/2026 ;
- Approbation du bail à passer avec l'association « les Monts Enchantés » ;
- Retrait de la délibération n° 2026-05-07 du 21/05/2026 relative à l'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CCMDL ;
- Aménagement d'une MAM dans un bâtiment existant – approbation des avenants à passer ;
- Révision des tarifs des recettes de publicité ;
- Point sur la MAM : panneaux photovoltaïques – point financier ;
- Point sur l'AJC ;
- Bulletin municipal 2026 ;
- Décisions du Maire ;
- Questions diverses ;
- Rapport des commissions ;
- C.R. de réunions.

---

1) Approbation du procès-verbal de séance du 16/07/2026.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 juillet dernier.

2) Approbation du bail à passer avec l'association « les Monts Enchantés ».

Madame Christiane BOUTEILLE laisse la parole à Madame Florence LAMY, adjointe, pour présenter à l'Assemblée le projet établi concernant le bail de location à intervenir entre la commune et l'association « les Monts Enchantés » qui accueillera à partir du 5 octobre les enfants de la MAM. Le conseil municipal s'interroge sur la durée à accorder, sachant que celle-ci peut aller jusqu'9 années s'agissant d'un bail commercial. Il s'accorde néanmoins sur une durée de 3 ans, reconductible tacitement. Le loyer avait été délibéré en mai dernier à

200 € par mois, jusqu'à l'accueil de l'effectif plein de la MAM où il passera à 300 €. Il est indexé sur l'indice INSEE de référence des loyers des activités tertiaires, révisable au 1er octobre de chaque année.
Le conseil municipal approuve le bail de location tel que présenté, qui sera envoyé pour information aux assistantes maternelles, avant signature et état des lieux courant de semaine 39.

3) Retrait de la délibération n° 2026-05-07 du 21 mai 2026 relative à l'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CCMDL.

Madame le Maire précise qu'il convient de procéder au retrait de la délibération en question qui a fait l'objet d'une observation du contrôle de légalité dans le sens où ce transfert relève de la compétence exclusive du Maire et qu'il convient de le formaliser par arrêté. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait de ladite délibération.

4) Aménagement d'une MAM dans un bâtiment existant – approbation des avenants à passer.

Madame le Maire fait part des avenants à intervenir sur le marché de travaux de la MAM. Entre les plus et moins-values, ils permettent à la commune une économie de 5 002,06 € HT sur l'ensemble du marché, concernant les lots maçonnerie, menuiseries, plâtrerie-isolation-peinture, chape liquide, électricité et plomberie sanitaire.

Ces révisions de faible montant ne modifient pas l'objet du marché. Le conseil municipal approuve donc à l'unanimité les avenants à signer avec les entreprises des lots précités.

5) Révision des tarifs des recettes de publicité.

Madame le Maire informe l'Assemblée que les tarifs de la publicité qui finance une partie du bulletin municipal, chaque année, n'ont pas été revus depuis 2011 et s'établissent ainsi qu'il suit :

- Seizième de page : 30 €
- Huitième de page : 50 €
- Quart de page : 80 €

Elle propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, une revalorisation de ces tarifs pour les porter respectivement à 50 €, 75 € et 100 €.

6) Point sur la MAM.

- Panneaux photovoltaïques : le devis de CLIMO CONFORT a été actualisé et soumis à un technicien du parc écohabitat pour avis. Il semblerait judicieux d'envisager une solution plus générale et d'équiper plusieurs toitures. Pour l'heure, il n'y a pas d'expertise sur le système de batterie virtuelle. Étant donné que la commune ne dispose que de cette offre, il est proposé de soumettre à nouveau le sujet à la séance d'octobre.

- point financier provisoire :

Dépenses à hauteur de 300 402 € TTC, incluant le marché de travaux, avenants compris, les révisions de prix demandées à ce jour, les études d'ingénierie, ainsi que les dépenses à venir (panneaux photovoltaïques et plan d'intervention et de secours règlementaire) ; sont également comptabilisées les dépenses d'aménagement de la cour et du dépose minute ;

Recettes : outre la subvention perçue fin 2025 du Département du Rhône au titre du partenariat territorial, les financements demandés restent à ce jour non assurés. La Région AURA devrait pouvoir donner une suite favorable à la demande présentée mais pour l'heure, la CAF et la MSA n'ont fait aucun retour sur leurs intentions.

La réunion de levée des réserves aura lieu le mercredi 30 septembre ; elle concerne 2 lots.

La commune a reçu les félicitations de Mme LACROIX de la PMI pour le soutien apporté aux porteuses de projet tout au long de leur démarche. La matinée « portes ouvertes » a reçu un écho très favorable de la part de la population.

7) Point sur l'AJC.

Madame Patricia BISSARDON fait état de la constitution du nouveau Bureau de l'AJC, et rappelle l'accompagnement du CSC Archipel et de parents dévoués pour remettre l'association sur les rails.

Elle fait part du projet de nouveau règlement établi, qui sera présenté, après avis du conseil municipal, aux adhérents lors du pot d'accueil de l'AJC organisé le 25 septembre.

Le conseil municipal demande cependant à limiter l'invitation de membres extérieurs à 2 par adhérent ; il donne son accord pour financer l'acquisition et la pose d'une boîte à clé connectée, qui offre l'avantage de tracer les entrées et sorties du local ; il accorde ensuite, à titre d'essai dans un premier temps, la possibilité de stationner les véhicules à deux roues des membres de l'AJC devant le local, sur la place de l'Église, après le retrait des deux jardinières, en rappelant la plus grande vigilance vis-à-vis des bruits de voisinage.

Madame Florence LAMY propose l'établissement de conventions avec les différentes associations utilisatrices des locaux communaux pour les besoins de leur activité, afin fixer une ligne de conduite.

8) Bulletin municipal 2026.

Dans le cadre de la préparation du bulletin municipal, reconduit en 2026, Madame le Maire rappelle à l'Assemblée l'aide apportée chaque année à son financempent par les différents encarts publicitaires des artisans et commerçant alentours. Le conseil municipal fait donc le point sur l'ensemble des annonceurs à solliciter ; la commission « culture communication » se réunira ensuite le 4 novembre pour sélectionner les articles reçus.

9) Décisions du Maire.

Dans le cadre des attributions qui lui sont déléguées, Madame le Maire rend compte des décisions prises au cours du dernier trimestre, à savoir :

Droits de préemption

date	Adresse des terrains	Notaire demandeur	décision
28/04/2026	70 chemin des Bonnardières	THIOLLIER Associés	pas de préemption
28/04/2026	85 allée du Parc	THIOLLIER Associés	pas de préemption
02/06/2026	80 rue du Forez	THIOLLIER Associés	pas de préemption

10) Questions diverses.

- poteaux incendie : il est fait part du devis de SUEZ pour le déplacement de la borne incendie sur la propriété VILLARD, chemin du Verger, pour la positionner sur le domaine public. Au vu du coût important que cela représente, il est proposé de mener un recensement de toutes les bornes de la commune placées sur le domaine privé de façon à pouvoir monter une opération d'ensemble et solliciter les subventions nécessaires au financement du projet. Il est rappelé que, malgré l'avis défavorable des pompiers, il est également possible pour la commune de choisir de supprimer des bornes à faible débit.

- fournitures administratives : les commandes de l'école et de la mairie devront désormais être passées auprès de prestataires locaux, à savoir : Papeterie des Hauts du Lyonnais et Le Sens des Mots pour ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE et l'Arbre à souhaits et Papeterie St-Martinoise à ST-MARTIN-EN-HAUT.

- mise en place de permanences des élus en mairie, le samedi matin, pour permettre d'échanger entre élus et chapelaires ; première date fixée au 10 octobre prochain, de 10 h à 11 h 30 ; planning établi jusqu'à fin d'année 2026 pour voir si fréquentation suffisante et au besoin adapter le planning pour la suite.

- élections présidentielles : 18 avril et 2 mai 2027.

- il est fait état de la convention à passer avec l'ASL du lotissement « les Terrasses du Parc », concernant la prise en charge par la commune du déneigement de l'allée du Parc dès cet hiver 2026.

- dans le cadre de la consultation menée pour le remplacement du copieur de la mairie, 3 offres sont à l'étude ; proposition intéressante pour un matériel KONIKA MINOLTA à partir de la centrale d'achat « CANUT » ; compléments d'informations à venir.

- remerciements de l'AHML pour la subvention accordée cette année.

- commémoration du 11/11 prévue avec les élèves de l'école Pré Vert, au Monument aux Morts.

11) Rapport des commissions.

- commission « environnement – énergie » : réunion fixée au 5 octobre à 20 h 30 pour réfléchir au remplacement des colonnes à déchets sur le parking du tennis par des semi-enterrées ; suppression d'un des trois points d'apport dans le village (école, chemin de la Chavanne et l'Orée du Bourg).

- commission « cadre de vie » : la matinée consacrée à l'entretien annuel des chemins s'est tenue le 12 septembre dernier, en présence de 9 bénévoles.

- commission « personnel » : une rencontre a été organisée le 26 août entre élus et personnel communal ; un référent a été nommé par agent ; les entretiens professionnels se dérouleront le 6 novembre prochain.

- commission sociale : proposition d'Ô CHAT GOURMAND à l'étude pour la confection des colis de Noël.

12) CR de réunions.

- commission communautaire « bâtiments » : visite des locaux communautaires ; lancement d'un audit pour répertorier les canalisations en plomb dans les bâtiments.

- commission « transition écologique » au Parc éco-habitat ; constat du niveau modeste à très modeste des revenus des foyers du territoire ; beaucoup de bénéficiaires des aides à la rénovation et à l'adaptation des logements.

- réunion SCOT : beaucoup de questionnements ; poursuite du travail.

La séance est levée à 23 h 50.

Florence LAMY
Secrétaire de séance

Christiane BOUTEILLE
Maire

LA CHAPELLE-SUR-COISE (Rhône)

Publié le 23 octobre 2026